

Le professeur Ezejifor évoque l'activité de la Commission inter-américaine des droits de l'homme (OEA) ainsi que le projet de Convention africaine pour la protection des droits de l'homme, établi par la Commission africaine des juristes. Enfin, il indique les perspectives d'une Convention universelle, dont les Nations Unies étudient actuellement le projet.

Dans ce domaine si important des droits de l'homme et de leur sauvegarde, l'avenir serait, selon l'auteur, dans l'établissement de Conventions régionales, nettement délimitées à certains groupements unis par les mêmes idées et les mêmes intérêts fondamentaux. Au point de vue pratique, c'est davantage sur le plan local que des solutions pourraient être trouvées que sur le plan universel où se heurtent des conceptions et des manières de vivre différentes et trop souvent divergentes.

Indiquons encore que le professeur Ezejifor, dans la seconde partie de son ouvrage, précise les grandes lignes de la protection des droits de l'homme dans les diverses législations du Commonwealth.

J.-G. L.

Nouvelles de l'UNICEF — UNICEF, N° 30, Paris.

Il y a quelques années, le Premier Ministre indien Jawaharlal Nehru attirait l'attention du monde sur le peu d'intérêt que manifestait l'opinion publique à l'égard des importants efforts déployés par de nombreux pays dans le domaine de la coopération, tandis qu'on mettait constamment l'accent sur les conflits et la violence qui bouleversent continuellement le monde.

Il suggérait alors qu'une année soit consacrée par l'Assemblée générale des Nations Unies au thème de la coopération internationale. Cette période pourrait être consacrée, suggérait-il, non pas à faire des discours sur la paix, mais à développer toutes les possibilités de coopération entre les nations et à chercher de nouvelles réalisations communes dans tous les domaines.

C'est en 1965, l'année du vingtième anniversaire des Nations Unies, que cette idée s'est concrétisée. Une résolution de l'Assemblée générale a désigné l'année 1965 comme « l'Année de la Coopération internationale ». Chaque mois a été consacré à différentes activités qui peuvent et doivent constituer des sujets de coopération. C'est ainsi que le mois de septembre a été consacré aux enfants.

L'enfant, et plus particulièrement l'assistance à l'enfance, est maintenant devenue l'objet d'une importante coopération internationale. Après les hor-

reurs d'une guerre mondiale qui a laissé dans son sillage des millions de jeunes victimes, le monde a peu à peu pris conscience de la nécessité d'un effort international concerté pour faire face aux besoins de l'enfance.

C'est ainsi qu'a été créé le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Pendant dix-neuf ans, l'UNICEF a été en mesure de pratiquer une coopération internationale de tous les instants. Son personnel, composé de fonctionnaires appartenant à 70 pays différents, a apporté son assistance aux gouvernements de 118 pays pour mettre sur pied, ou développer, des programmes d'aide à l'enfance. Après examen des programmes, les fonds nécessaires sont alloués par un Conseil d'administration composé des représentants de 30 pays.

Le financement de l'UNICEF est entièrement assuré par des contributions volontaires de 121 gouvernements et grâce à la générosité de centaines de milliers d'individus dans le monde entier. Cette année, l'UNICEF a eu à sa disposition environ 35 millions de dollars pour ses programmes d'assistance. Les fournitures et équipements que l'UNICEF livre dans le monde entier sont achetés dans une soixantaine de pays et payés dans toutes les monnaies du monde. Des centaines de cargos sur toutes les mers du globe transportent ce matériel pour en faire bénéficier des millions d'enfants. Dans cette activité d'assistance, l'UNICEF coopère étroitement avec de nombreuses organisations internationales, telles que le BIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS, qui sont elles-mêmes de vivants exemples de coopération internationale. La portée de cet effort de coopération est soulignée par le fait que les pays aidés par l'UNICEF investissent eux-mêmes dans les projets assistés une moyenne de deux fois et demie le montant fourni par l'UNICEF...

... Dans 20 pays, des Comités nationaux jouent un rôle primordial en stimulant l'intérêt du public pour l'assistance à l'enfance, en menant des campagnes de collectes de fonds et en promouvant la vente des cartes de vœux de l'UNICEF. Quelques-uns de ces Comités participent à des campagnes particulières, telle que la Campagne contre la Faim, patronnée par la FAO. Certains autres adoptent des programmes de l'UNICEF et assurent leur financement par des campagnes de collectes de fonds.

Un grand nombre d'Organisations non-gouvernementales internationales ont elles-mêmes des programmes d'assistance à l'enfance dans le monde. Septante d'entre elles, totalisant 3000 filiales nationales, jouissent d'un statut consultatif auprès de l'UNICEF et lui apportent un soutien précieux. La plupart des gouvernements des pays développés accordent une importante assistance bilatérale aux pays en voie de développement. Une proportion importante de ces efforts est consacrée à améliorer les conditions de l'enfance.

Mais les ressources totales disponibles aujourd'hui pour satisfaire les besoins les plus urgents de la plupart des enfants du monde demeurent gravement inadéquates.

Environ 800 millions d'enfants ont besoin d'une aide immédiate et urgente dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'éducation ou de la protection sociale, ou bien encore, comme c'est souvent le cas, dans tous ces domaines à la fois.

L'année de la coopération internationale n'est pas seulement l'occasion de célébrer la coopération et d'évaluer avec satisfaction les résultats obtenus dans ce domaine. Cette année est pour nous l'occasion d'envisager l'avenir de notre organisation et de penser aux millions d'enfants que nous ne pouvons atteindre à cause de la limitation de nos ressources. C'est le moment de penser à l'extension de nos activités dans de nouvelles directions qui nous permettront de lier le bien-être de chaque enfant avec le développement économique de son pays. C'est enfin pour nous l'occasion de nous souvenir de notre objectif, le bien-être des enfants du monde, et d'obtenir un soutien plus important de la part de tous ceux, Gouvernements ou contributeurs individuels, qui nous accordent leur appui.

On a pu dire de l'UNICEF qu'il est « la conscience sans repos du monde ». Notre but est de rester « sans repos » aussi longtemps qu'il y aura sur terre des enfants affamés, malades, non instruits ou abandonnés. (*Henri R. Labouisse, directeur général de l'UNICEF.*)

Le Monde et la Croix-Rouge — *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Genève, 1965, N° 3.*

Afin de coordonner l'assistance que se prêtent mutuellement les différentes Sociétés sœurs, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a créé au sein de son administration centrale une Section spéciale qui porte le titre de « Programme de Développement ». Cette Section dispose actuellement, en plus des fonctionnaires chargés de l'administration et de la planification, de cinq responsables, spécialistes des principales régions en voie de développement, parfaitement au courant de l'évolution et des progrès de toutes les Sociétés nationales de ces régions ainsi que de leurs besoins. Ils sont également en mesure de fournir les informations nécessaires aux experts techniques de la Ligue sur toute Société en voie de développement. Et ce sont bien souvent ces renseignements qui permettent de faire reposer sur une base solide les conseils donnés aux Sociétés.

Sur le terrain, le Programme dispose d'un nombre variable de délégués qui prodiguent leur aide aux Sociétés nationales afin de leur permettre de développer certains secteurs de leurs activités. En 1965, le Programme a envoyé des délégués en Algérie, au Burundi, au Congo (Léopoldville), au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Liban, au Maroc, en Malaisie, au Népal, à la Nigéria, au Sénégal, en Somalie, en Tanzanie, en Thaïlande, en Ouganda, en Haute-Volta et en Zambie.

Dans la majorité des cas, ces délégués ont été mis à la disposition de la Ligue par leurs propres Sociétés nationales, à titre d'aide à une Société sœur. Certains d'entre eux ont accompli des missions techniques destinées à former